



AFEAS Association féminine
d'éducation et d'action sociale

DOCUMENT PRESENTE AU CONSEIL SUPERIEUR
DE L'EDUCATION CONCERNANT LE RAPPORT
ANNUEL 1985-1986 SUR L'ETAT ET
LES BESOINS DE L'EDUCATION

Rédigé par: Michelle Houle-Ouellet
Novembre 85

INTRODUCTION

L'Association Féminine d'Education et d'Action Sociale est un organisme à but non lucratif qui, depuis sa fondation en 1966, travaille à améliorer les conditions de vie des femmes et celles de la société. L'Association compte 35 000 femmes réparties dans 600 cercles locaux à travers la province de Québec et regroupés sous treize régions distinctes.

L'AFEAS poursuit deux principaux buts: l'éducation et l'action sociale. Par l'éducation, l'association offre à ses membres les outils nécessaires à une réflexion individuelle et collective sur les droits et les responsabilités des femmes. L'Aféas incite également ses membres à prendre leur place dans la société et à engager des actions concrètes dans leur milieu en vue d'un changement social.

L'Aféas est reconnue par le réseau institutionnel et le milieu comme un organisme d'éducation populaire. La formation qui s'y transmet est variée: formation aux procédures des assemblées délibérantes, formation au fonctionnement, aux rôles des responsables à tous les niveaux dans l'Association, formation reliée au travail de groupe, à la croissance personnelle, formation à l'animation. Des habiletés de gestion, d'organisation, habiletés techniques ou créatives y sont développées.

La formation transmise prend différentes formes:

- études sociales réalisées lors des assemblées mensuelles dans les 600 cercles;
- cours et sessions de formation organisés par le niveau local, régional ou provincial de l'association;
- journées d'études régionales et provinciales;
- publications d'une revue mensuelle, de dossiers d'étude, de brochures d'information;
- organisation de colloques.

Outre ses différentes activités de formation, plusieurs apprentissages sont réalisés dans l'élaboration, la réalisation, l'évaluation des différentes actions entreprises par les membres.

L'Aféas se veut le reflet des besoins et opinions exprimés par ses membres.

Les propositions adoptées indiquent leurs intérêts et leurs expériences de vie. Elles découlent des sujets étudiés au cours de l'année et des sujets d'actualité. Une fois adoptées au cercle local, les résolutions sont acheminées au palier régional pour étude lors des congrès annuels. L'Assemblée générale provinciale tenue annuellement en août constitue la dernière étape de ce processus de prise de position. Ce mécanisme garantit la représentativité des 35,000 membres et assure la crédibilité nécessaire lors des représentations auprès des instances concernées.

Pour répondre à la présente consultation du Conseil Supérieur de l'Éducation, nous avons réuni les recommandations jugées prioritaires dans le domaine de l'éducation. Elles déterminent les orientations et actions que nous privilégions.

POSITIONS AFEAS

Les thèmes suivants retiennent notre attention:

- La reconnaissance des acquis
- L'orientation scolaire et la formation des filles
- La formation professionnelle pour les femmes
- L'accessibilité et l'ouverture du système d'éducation
- L'éducation populaire.

LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS

Le retour aux études ou sur le marché du travail rémunéré pose pour les travailleuses au foyer certaines difficultés: horaires, déplacements, service de garde, frais de scolarité...etc. A cela s'ajoute la difficulté de faire reconnaître l'expérience acquise en dehors du marché du travail.

Les apprentissages réalisés au foyer ou dans le bénévolat, ne sont pas sanctionnés par un diplôme, ni reconnus officiellement comme apprentissage.

Les mécanismes qui s'élaborent actuellement suscitent des craintes quant à l'instrumentation qui sera utilisée pour l'évaluation des acquis et à la pratique qui sera développée d'une région à l'autre.

RECOMMANDATIONS

- Qu'un mécanisme de reconnaissance des acquis soit établi non seulement en fonction d'un retour aux études mais aussi en fonction d'une réintégration du marché du travail.
- Que les mesures d'évaluation des acquis d'expérience soient élaborées autrement que par des tests de connaissance, ex: entrevues, démonstrations, productions de documents..etc.
- Que le mécanisme de reconnaissance des acquis soit le même partout au Québec.

- Que les conseillers dans les services d'accueil et référence, soient habilités à aider la clientèle à transposer leurs acquis en objectifs de formation.

L'ORIENTATION SCOLAIRE ET LA FORMATION DES FILLES

Les cheminements scolaires des adolescentes les conduisent encore aujourd'hui dans le couloir étroit des métiers traditionnellement féminins. Ces métiers sont souvent saturés ou appelés à connaître des transformations importantes avec l'introduction des nouvelles technologies.

Pour contrer toute la question d'inégalité d'accès au travail bien rémunéré, intéressant et offrant des possibilités d'avancement, il faut sensibiliser les filles aux réalités de la vie de société d'aujourd'hui (chômage, divorces, changements technologiques, situation économique des femmes, etc...). Il faut élargir leur éventail d'options en leur présentant des choix scolaires et professionnels, appuyés par des exemples de femmes qui exercent des professions non traditionnelles auxquelles elles pourraient facilement s'identifier.

RECOMMANDATIONS

- Dans le but d'inciter les adolescentes à assurer leur autonomie financière, même si elles prévoient élever une famille, nous demandons au ministre de l'Education du Québec d'établir pour les adolescentes et adolescents du secondaire, par le biais du cours «choix de carrière», une formation de base sur l'évolution du marché de l'emploi, l'impact du développement technologique sur les emplois féminins et la réalité des femmes d'aujourd'hui.
- Nous demandons que le ministère de l'Education procède à une large diffusion des documents «explorons de nouveaux espaces» dans le but d'informer les parents et de sensibiliser et d'encourager les adolescentes au choix d'un métier non traditionnel.
- De mener une étude auprès de jeunes filles du secondaire IV et V pour déterminer les raisons qui les poussent à abandonner les mathématiques et les sciences en secondaire V malgré des performances supérieures aux garçons aux examens du MEQ en secondaire IV.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE POUR LES FEMMES1- Accès à la formation professionnelle pour les femmes

Traditionnellement destinées à l'entretien du foyer et à la garde des enfants, les femmes ont négligé leur formation. L'accès à la formation professionnelle constitue une mesure propre à reconnaître l'apport social du travail au foyer.

Les programmes offerts rejoignent encore mal les clientèles auxquelles ils sont destinés soit par suite d'une publicité inadéquate, soit par manque de places, d'horaires inadaptés aux besoins des femmes ou du coût qu'entraîne cette formation.

RECOMMANDATIONS

- Que les programmes de formation professionnelle soient accessibles à un plus grand nombre de femmes.
- Que ces programmes répondent davantage aux besoins de formation des travailleuses au foyer de façon à ce qu'elles puissent bénéficier des mêmes avantages accordés aux autres travailleurs(euses) dans les programmes de formation.
- Que les conseillers(ères) dans les centres de main-d'oeuvre soient habilités à répondre aux besoins des femmes désireuses d'accéder au marché du travail rémunéré.

2- Recyclage annuel rémunéré pour les travailleuses au foyer

Actuellement les années passées au foyer ne sont pas reconnues comme expérience pertinente lors de la réintégration au marché du travail. Lors de son retour sur le marché du travail, la travailleuse au foyer devra s'adapter à tous les changements techniques ou autres afin d'obtenir un poste identique à celui qu'elle avait avant de devenir travailleuse au foyer.

L'employeur préférera employer une personne qui a eu une continuité dans son travail à celle qui a eu un arrêt de quelques années.

RECOMMANDATION

- Que la travailleuse au foyer puisse avoir droit à un recyclage annuel rémunéré dans des endroits identiques

à son travail salarié antécédant pour faciliter son insertion éventuelle au marché du travail.

3- Participation des femmes au pouvoir

Les femmes constituent une clientèle avec ses caractéristiques propres en regard de la formation professionnelle.

Elles sont les mieux placées pour transmettre leurs besoins en terme d'orientation, d'aménagement des programmes et pour définir les conditions propres à rendre accessible et réalisable un projet de formation professionnelle dans leurs régions.

Pourtant leur participation est encore négligeable dans les lieux où se prennent les décisions.

RECOMMANDATION

- Que la présence de représentantes d'associations féminines soit assurée dans les comités consultatifs régionaux de la Commission de Formation Professionnelle ainsi qu'aux tables de concertation régionales.

L'ACCESSIBILITE ET L'OUVERTURE DU SYSTEME D'EDUCATION

La loi 3 sur l'enseignement primaire et secondaire public reconnaît les adultes comme clientèle spécifique. Elle permet à l'école d'organiser des services à la communauté. Pourtant, l'accès à la formation est tributaire des conditions liées à cette formation.

Sur le plan matériel, que ce soit le lieu, les horaires ou les facilités en termes de garde, les cours ne sont pas offerts dans un cadre permettant aux femmes qui ont des responsabilités familiales de s'y inscrire et de les suivre. Sur le plan financier, le coût élevé des cours élimine des possibilités pour un grand nombre de femmes puisque l'aide existante, que ce soit sous forme d'allocations ou de bourses, est disponible à des conditions auxquelles la plupart d'entre elles ne peuvent répondre (dépendance financière, absence d'aide pour les cours à temps partiel, etc..).

L'éducation devrait être accessible à toutes les femmes et ce, quelle que soit leur condition socio-économique. Certaines femmes, à cause de leur situation géographique ou de leur revenu, sont actuellement doublement défavorisées et elles devraient au même titre que les autres avoir accès à l'éducation.

RECOMMANDATIONS

- D'implanter des services de garde gratuits ou à prix modique dans tous les établissements qui reçoivent des étudiants adultes.
- D'établir un régime de prêts et bourses pour les étudiants à temps plein et à temps partiel, indépendamment de leur statut marital.
- De faire en sorte que les établissements de formation rendent leurs horaires plus flexibles et à différentes périodes de la journée.
- De publiciser les programmes offerts.

L'EDUCATION POPULAIRE

Les regroupements de femmes représentent un lieu de formation propre aux femmes. Les besoins satisfaits en formation et information sont multiples qu'ils soient d'ordre personnel ou collectif.

Ces besoins varient avec l'âge, la formation, les intérêts, les moyens financiers et souvent même selon les régions. Les services offerts rejoignent une clientèle nombreuse de femmes qui ne désirent pas nécessairement s'engager dans un processus de formation structurée à l'intérieur d'un programme. Elles y apprennent à analyser leur milieu, à se donner des moyens pour améliorer la qualité de vie de leur communauté ou de leur groupe d'appartenance.

Pour réaliser leurs objectifs de formation, les associations qui oeuvrent en éducation populaire ont besoin de support: budgets, équipement, locaux, ressources humaines.

Des augmentations de budgets ont été accordées aux OVEP, on oublie cependant qu'ils demeurent inférieurs à ce qu'ils étaient avant les coupures de 1980.

Les services à la collectivité des différentes instances du réseau institutionnel demeurent aléatoires. Le secteur de la recherche est particulièrement défavorisé à l'intérieur du réseau d'éducation populaire.

RECOMMANDATIONS

A tous les partenaires du projet d'éducation permanente:

- Qu'ils reconnaissent un double réseau, institutionnel et non institutionnel en éducation populaire.
- Qu'ils reconnaissent l'importance de l'éducation populaire auprès des travailleuses au foyer offerte par les organismes volontaires.
- Qu'ils accordent un budget d'opération plus considérable au secteur non-institutionnel pour réaliser ses objectifs d'éducation populaire et de formation d'animateurs (trices).
- Que la Direction Générale de l'Education des Adultes fasse connaître le montant des subventions accordées plus tôt aux organismes afin de leur permettre de les inclure dans leurs prévisions budgétaires et d'élaborer leur programme de formation.
- Que les établissements du réseau institutionnel clarifient leur mission de service à la collectivité, offrent et donnent des supports à l'organisation de l'action communautaire et mettent gratuitement locaux et équipements à la disposition des associations.
- Que les universités affectent une partie de leur budget de recherche pour répondre aux besoins spécifiques des organismes d'éducation populaire.